



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire Extraordinaire et Élective 2026

Samedi 20 juin 2026

Les Cabanes dans les Bois, Domaine le Fourtou, Villalier (11)

Ordre du jour

Introduction.	4
A. Assemblée Générale Ordinaire 2026.	5
1. Désignation du Président de Séance.	5
2. Rapport Moral du Président.	5
3. Rapport Financier 2025.	6
4. Budget Prévisionnel 2026.	6
5. Rapport d'activité des commissions.	7
6. Questions diverses.	9
B. Assemblée Générale Extraordinaire 2026.	11
C. Assemblée Générale Élective 2026.	12
1. Élections complémentaires au Conseil d'Administration de la Ligue.	12
2. Élection de suppléants aux représentants de la Ligue aux Assemblées Générales Fédérales.	12
Remises de Récompenses.	13

PARTICIPATION :**Délégués.es :**

	Nombre de licenciés.es en 2024-2025	Maximum par comité		Lors de l'AG	
		Délégués.es	Nombre de voix	Délégués.es	Nombre de voix
Comité 09	27	6	7	0	0
-					
Comité 11	726	7	12	2	4
Mathieu BERLANA - Elyane CANAL					
Comité 12	808	8	13	4	8
Nelly ARMENGAUD – Xavier ARMENGAUD – Frédéric JAUGEY – Sandra MILLERIOUX					
Comité 30	1856	8	19	5	13
Lucas BENONI – Vaisna DUJARDIN - Philippe GIROUD – Sandrine PRADEILLES - Stéphane TEIL					
Comité 31	6255	12	38	7	23
Germain BIEVLIET - Gilles CASTILLON - Joffrey CLAVEL – François DELIGAND - Jérémie GRESSIER – Emmanuelle HERNANDEZ - Christian PRIVAT					
Comité 32-65	825	7	13	2	4
Cyrille GOELLER – Camille LARAN					
Comité 34	3174	10	25	2	6
Christophe COURTIN - Alain GILLE					
Comité 46	851	7	13	1	2
Michel FOURGOUS-JIMENEZ					
Comité 48	324	6	8	2	4
Yannick BRES – Géraldine FABRE					
Comité 66	1642	8	18	4	10
Florent CHAYET – Élodie LEMOINE – Nathalie YILDIZ – Fayza ZIOUEHCE					
Comité 81	1219	8	16	4	8
Yannick ERBIN – Laëtitia GARCIN - Christophe MOISY – Ariane PRULIERE					
Comité 82	775	7	12	3	6
Olivier DARAM - Éric GELIN - Nicolas ROZ					
Ligue	10	2	2	2	2
Jean-François ANINAT - Christophe FAULMANN					
Total	18739	96	196	38	90

Le quorum bas (25%) est atteint pour l'Assemblée Générale Ordinaire par 90/196 voix, pour 38/96 délégués.

Le quorum haut (50%) n'est pas atteint.



Membres du Conseil d'Administration :

Présents.es : David ANGELATS, Jean-François ANINAT (représentant Ligue), Germain BIEVLIET (représentant 31), Gilles CASTILLON (représentant 31), Martine CASTILLON, Joffrey CLAVEL (représentant 31), Christophe FAULMANN (représentant Ligue), Jérémie GRESSIER (représentant 31), Philippe HAZANE, Adrien MOGLIA, Ambre PAILLEX, Christian PRIVAT (représentant 31), Clément TISSIER, Fayza ZIOUECHE (représentante 66).

Excusés.es : Anne-Sophie BIEULES, Mary DAYDE, Miryam DE FAVERI, Kévin DELORY, Julien FABRE, Lucille LAFENETRE, Marcel MAUREL.

Invités.es :

Présents.es : David ANGELATS (Trésorier Général de la FFBaD), Erwan BUFFET (Partenaire - Sportminedor), Chloé MAURY (candidate au CA).

Excusés.es : Christophe BOURDIN (Président du CROS), Kamel CHIBLI (Vice-Président chargé des Sports pour la Région), Laurence COLLAS (Directrice de la DRAJES) Carole DELGA (Présidente de la Région), Patrick FRANÇOIS (Vice-Président chargé des Sports et de la Culture au département de l'Aude), Franck LAURENT (Président de la FFBaD), Éric SALANOUBAT (Directeur Général de la FFBaD).

Reconnaissances :

Présents.es : David ANGELATS (BSE 66), Xavier ARMENGAUD (BAM 12), Elyane CANAL (LBHV 11), Claudia et Léana CARON (AFB 31), Laëtitia GARCIN (MB 81), Jérémie GRESSIER (CBV 31), Emmanuelle HERNANDEZ (AFB 31), Christophe MOISY (CBC 81), Ghislain SAULNIER (CBV 31) Stéphane TEIL (CVNBAD 30), Clément TISSIER (BSE 66), Roxane VENUTI (USRB 31).

Excusés.es : Mattéo CHAPUY et Amon AMADIS (VCT 31), Nicolas BERNARD et Claudia VANANDRUEL (MBC 34), Serge METGE et Yoann DENIEL (TOAC 31), Frédéric BAILLETTE (ASDAS 34), Alex BONNAFOUX (CVNBAD 30), Gilles CAVERT (BBC 31), Julien FARAMOND (UBAA 81), Janick KNAEBLE (MBC 32), Christophe PERROTEZ (ABIL 34), Pascal PLANTECOTE (MB 81), Hubert SALES, Alain SISTAC (BAC 31).

Salariés.es :

Présents.es : Marie BOCHATON, François DURIER, Christel FABRE, Roxane VENUTI.

Excusés.es : Valérie BALLESTER, Manuel DUBRULLE, Jean-Maurice GASTAL, Charlène PALAT.



9h00 : Accueil des participants au Domaine des Cabanes dans les bois, émargement des présents, vérification des quorums.

9h30 : Ouverture de l'Assemblée générale.



De gauche à droite : Fayza ZIOUECHE (VP Vie Sportive), Gilles CASTILLON (VP Sport pour Tous), David ANGELATS (Représentant FFBaD), Clément TISSIER, (Trésorier Général), Christian PRIVAT (Président), Jean-François ANINAT (Secrétaire Général), Jérémie GRESSIER (Secrétaire Adjoint), Christel FABRE (Agente Administrative), François DURIER (Directeur).

Introduction.

Christian PRIVAT exprime sa gratitude aux personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée Générale.

David ANGELATS remercie les représentants.es de comités pour leur présence ce jour. Il s'excuse pour l'absence de Franck LAURENT (Président de la Fédération) et Jean-Louis COUÉ (Vice-Président au Développement Territorial). Le bilan financier de la saison 2025-2026 est à deux vitesses, 2025 aura été une année exceptionnelle et 2026 une année de transitions, car c'est le dernier cycle des partenariats des Internationaux de France. Concernant les territoires, il tient à rappeler aux comités de profiter, et de penser à demander des aides fédérales concernant les équipements avec le Plan d'Aide à la Conquête et à la Transformation des Équipements (PACTE) et l'emploi avec le Plan Emploi Fédéral (PEF). Il évoque également le Conseil des Territoires avec un « collège club/comité », nouvel outil national qui est un espace d'échanges de pratiques, pouvant apporter des solutions à des difficultés rencontrées.



Christian PRIVAT et Erwan BUFFET.

Signature du Contrat de partenariat entre Erwan BUFFET (Sportminedor) et Christian PRIVAT, pour une durée de trois ans.

A. Assemblée Générale Ordinaire 2026.

1. Désignation du Président de Séance.

Christian PRIVAT désigne Jean-François ANINAT, Secrétaire Général de la Ligue Occitanie, comme Président de séance.

2. Rapport Moral du Président.

« Quel plaisir de vous retrouver aujourd'hui pour dresser le bilan de cette saison riche en accomplissements ! Je tiens, d'abord à remercier le site des Cabanes dans les Bois pour son accueil, ainsi que les salariés.es de la Ligue pour l'organisation de cette réunion. Je salue également la présence de David ANGELATS, Trésorier Fédéral et membre du CA de la Ligue, qui représente la Fédération. Permettez-moi d'excuser l'absence de Mme Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional, ainsi que celle du Président du CROS, Mr Christophe BOURDIN, retenu par la clôture de la formation des 300 femmes dirigeantes de demain, dont fait partie notre collègue Anne-Sophie BIEULES.



2025-2026 a été une année historique : avec 19 263 licenciés, nous avons battu notre record. Une belle manière de célébrer le 10ème anniversaire de la Ligue. Malgré des défis humains en début d'année, votre engagement a permis de construire les commissions de la Ligue. Un grand merci aux anciens pour leur fidélité et bienvenue aux nouveaux membres !

Pour renforcer notre équipe, nous avons accueilli deux nouvelles salariées en octobre, Christel FABRE, agent administrative et Marie BOCHATON, en charge des compétitions, du programme Sport pour tous et des questions de santé.

Les commissions ont travaillé sans relâche pour définir notre projet de Ligue 2025-2029, structuré autour de 5 axes stratégiques. Ce projet, co-construit avec les comités et les clubs, vous sera présenté en détail en septembre. Enfin, un audit, réalisé par NOOUS (Agence de conseil et externalisation RH), a permis d'analyser notre fonctionnement. Sur la base de leurs conclusions, le CA a décidé de regrouper nos activités à Balma, ce qui entraînera la fermeture des locaux de Narbonne. Les discussions avec les salariés concernés sont en cours pour accompagner cette transition.

En conclusion, je veux vous remercier chaleureusement. Votre engagement, votre passion et votre travail collectif sont la clé de notre succès. Bonne assemblée générale à toutes et à tous. »

Décision 1 : L'approbation du Rapport Moral du Président est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 0/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.



3. Rapport Financier 2025.

3.1. Rapport du Trésorier Général.

Clément TISSIER, Trésorier Général, présente le rapport financier de l'année 2025. L'ensemble des opérations comptables et financières de l'année 2025 fait apparaître un résultat de l'exercice bénéficiaire de + 56 260 € (contre + 14 012 € en 2024). La totalité du rapport est disponible sur le site de la Ligue, [Rapport Financier 2025](#).

3.2. Approbation des comptes annuels 2025.

Le cabinet d'expertise comptable CAPEC a effectué l'audit des comptes annuels.

Décision 2 : L'approbation des comptes annuels 2025 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 0/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.3. Affectation du résultat.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice, 56 260 €, au report à nouveau.

Décision 3 : La proposition d'affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 0/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.4. Quitus au Trésorier Général.

Décision 4 : Le quitus au Trésorier Général pour la gestion des comptes est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 0/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Budget Prévisionnel 2026.

4.1. Présentation.

Le Trésorier procède à la présentation du budget prévisionnel pour l'année 2026. Il détaille les prévisions de dépenses et de recettes pour chacun des secteurs d'activité de la Ligue, en mettant en lumière les priorités budgétaires ainsi que les ajustements envisagés par rapport à l'exercice précédent. Cette présentation permet aux membres présents d'avoir une vision claire des orientations financières pour l'année à venir.

Le budget prévisionnel 2026 est disponible sur le site de la Ligue, [BP 2026](#).

4.2. Montant des cotisations saison 2026-2027.

Le montant de la part Ligue des cotisations reste inchangé par rapport à 2025-2026, soit :

Pour l'affiliation d'un club : 40€



Pour les Licences annuelles :

- Adultes : 22.50€
- Jeunes : 22.50€
- Minibad : 11€

Pour les licences estivales :

- Adultes : 7.50€
- Jeunes : 6€
- Minibad : 3€

Décision 5 : Le maintien des tarifs des licences et de l'affiliation pour 2026-2027 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 0/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3. Approbation du Budget Prévisionnel 2026.

Le Trésorier Général présente le Budget Prévisionnel pour l'année 2026.

Décision 6 : L'approbation du budget prévisionnel 2026 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 0/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11h30 : Pause de l'Assemblée Générale Ordinaire et Remises de récompenses.

14h00 : Reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire.

5. Rapport d'activité des commissions.

Le rapport d'activité a été transmis aux représentants des comités en amont de l'AG. Certains responsables de Commissions souhaitent prendre la parole pour expliciter certains points ou apporter des éléments nouveaux. Les représentants de comités peuvent également poser des questions.

Le rapport d'activité est disponible sur le site de la Ligue via le lien suivant, [Rapport d'activités 2025-2026](#).

5.1 Secteur Administratif.

Pas de question pour le Secteur Administratif regroupant le Secrétariat Général ainsi que les Commissions Règlements, Disciplinaire et Réclamations-Litiges.

5.2 Secteur Développement.

Roxane VENUTI prend la parole pour la Commission Féminisation afin de parler du futur label qui devrait voir le jour à la rentrée 2026. Le label récompensera les clubs faisant des actions en faveur de la féminisation dans tous les aspects de la vie du club.

Gilles CASTILLON, pour la Commission Parabadminton, prend la parole pour rappeler les différentes actions menées en faveur du Parabadminton sur la saison. Il informe aussi les représentants de comité de l'existence du « réseau Parad'OCC », le nouveau réseau des clubs impliqués dans le Parabadminton.



Martine CASTILLON et Marie BOCHATON, prennent la parole pour la Commission Sport-Santé. C'est l'occasion pour elles de présenter l'affiche qui a été distribuée à chaque comité à leur arrivée. Cette affiche reprend les bons réflexes à adopter en cas de constatation de violences sexistes et sexuelles (VSS). Marie informe qu'en tant que référente régionale, elle est la personne ressource à qui s'adresser sur ces problématiques.

Une question émane de l'assemblée :

« Est-il prévu que la « clause d'honorabilité », demandée sur Poona, aux dirigeants et aux encadrants soit étendue à l'ensemble des bénévoles ? »

La clause n'a pas vocation à être étendue à tous les licenciés et de plus, la plateforme de contrôle du Ministère ne suit pas le rythme des demandes de vérifications.

Pour rappel de la procédure du contrôle d'honorabilité est la suivante :

- C'est le président qui a la responsabilité de déclarer les licenciés en contact avec le public jeune (élus/dirigeants, encadrants, responsables EFB),
- Le licencié donne son consentement à ce contrôle,
- Le contrôle d'honorabilité est effectué par le Ministère (bulletin n°2 du casier judiciaire).

La Commission Sport-Santé a fait un recensement des clubs sans encadrants déclarés sur Poona et recevant un public mineur. La Commission incite les présidents de clubs à déclarer à déclarer dirigeant les bénévoles licenciés en contact avec le public jeune pour qu'ils réalisent le contrôle d'honorabilité. Pour les encadrants non licenciés, elle incite les dirigeants à demander aux intervenants de remplir l'attestation sur l'honneur, disponible sur le site de la Ligue. Marie BOCHATON confirme qu'elle va réfléchir à la possibilité de faire une version numérique de cette attestation pour faciliter les démarches des clubs. .

5.3. Secteur Vie Sportive.

La Commission Régionales des Interclubs (CRI) informe que le règlement des ICR est en cours de finalisation et sera bientôt communiqué. Une question émane de l'assemblée :

« *Le règlement tient-il compte du nombre de joueurs par comité. En effet, certains comités ont plusieurs équipes et certaines stagnent dans le classement.* »

Roxane VENUTI, salariée référente de la CRI, explique que cette question sera prochainement étudiée par la Commission.

5.4. Équipe Technique Régionale (ETR).

François DURIER, responsable de l'ETR rappelle qu'elle est composée de salariés de comités et de clubs, d'auto-entrepreneurs, et de contrats en direct avec la Ligue. Leur mission s'articule autour d'animation de stages, d'accompagnement en compétitions, du recensement d'équipement, de formation et de toute action ne pouvant être assuré par l'équipe salariale de la Ligue.



6. Questions diverses.



Question n°1 : de Stéphane TEIL, Président du Comité départemental du Gard (30).

« La Ligue ou la fédération envisagent-elles de faire évoluer le règlement afin d'autoriser des ententes entre clubs pour les interclubs (ICD, ICR, voire ICN), y compris entre Ligues différentes ? Cela permettrait notamment à des petits clubs de conserver leurs joueurs compétiteurs et de maintenir une dynamique compétitive locale. »

Roxane VENUTI, rapporte la réponse formulée par la Commission des Interclubs Régionaux :
La Ligue n'envisage pas cette évolution dans le règlement des Interclubs régionaux. Ce choix est motivé par la volonté de structuration des clubs sur le long terme. Rien n'empêche les comités de le faire pour les interclubs départementaux.

Question n°2 : de Savinien FERRAND, Président du club de Pignan (34).

« Le système de représentation des clubs par les comités départementaux ne peut fonctionner démocratiquement que si les clubs disposent, avant l'assemblée générale, des documents soumis au vote. À défaut, la représentation devient purement formelle puisque les clubs ne sont pas en mesure d'exprimer une position éclairée auprès de leurs représentants.

Les clubs affiliés sont membre de l'association Ligue Occitanie de Badminton.

Les fédérations sportives agréées doivent respecter le fonctionnement démocratique, et la transparence de gestion. Il en va de même pour la Ligue Occitanie de Badminton, car la ligue régionale est un organisme déconcentré de la fédération délégataire.

Ni les statuts de la Ligue, ni le Code du sport, ni les principes de gouvernance sportive ne prévoient une confidentialité des documents d'Assemblée Générale.

Le système de représentation des clubs par les comités départementaux ne peut fonctionner démocratiquement que si les clubs disposent, avant l'assemblée générale, des documents soumis au vote. À défaut, la représentation devient purement formelle puisque les clubs ne sont pas en mesure d'exprimer une position éclairée auprès de leurs représentants.

L'absence totale de communication préalable des documents d'AG aux clubs empêche, l'information des membres, le contrôle démocratique, l'exercice effectif du mandat des représentants.

Pouvez-vous argumenter les raisons qui vous motivent à maintenir ce fonctionnement opaque et non démocratique vis à vis des clubs membres de l'association Ligue Occitanie de Badminton ? »

Jean-François ANINAT, Secrétaire Général de la Ligue, rappelle la procédure :
 Les représentants des comités sont élus par les clubs lors de l'AG du comité.
 Les documents préparatifs des AG, notamment les documents financiers leur sont envoyés en amont.
 Ces documents sont ensuite validés en AG éventuellement après modification par les représentants des comités.
 Les documents validés dont le CR de l'AG sont ensuite diffusés ou mis à disposition de l'ensemble des licenciés du territoire.
 C'est la même procédure utilisée pour les AG de la Fédération.
 Les clubs peuvent s'adresser à leurs représentants pour avoir les renseignements qui les intéressent.

Question n° 3 : de Savinien FERRAND, Président du club de Pignan (34).

« Pouvez-vous transmettre la même question dans les mêmes termes à la Fédération Française de Badminton vis à vis de l'assemblée générale de la fédération. Quels sont les arguments qui motivent la fédération à maintenir l'opacité des Assemblées Générales vis à vis des membres de l'association FFBaD que sont les clubs, empêchant le contrôle démocratique de chacun des membres ? »

Jean-François ANINAT, Secrétaire Général de la Ligue, apporte la réponse suivante :
 La Fédération a mis en place un conseil territorial expérimental avec notamment un « collège club » auquel leurs problématiques ou leurs questions peuvent être transmises.
 Il rappelle également qu'il n'est pas obligatoire d'attendre une AG pour poser des questions à la Fédération, tout comme à la Ligue, et qu'il n'est pas besoin de passer par la Ligue pour poser une question à la Fédération.

Question n° 4 : de Savinien FERRAND, Président du club de Pignan (34).

« Dans les statuts de la FFBaD, on peut lire l'article : 3.4.5.6. Les comptes rendus de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux associations affiliées à la FFBaD. Pouvez-vous me dire si la FFBaD respecte l'article 3.4.5.6 et par quel moyen ? En tant que président du club Badminton Pignan, association affiliée à la FFBaD, depuis 12 ans je n'ai pas trace d'une telle communication ? Où peut-on consulter l'historique de ces communications et les documents afférents ? »

Jean-François ANINAT, Secrétaire Général de la Ligue, apporte la réponse suivante : Un Relevé de Décisions et d'Informations (RDI) est mis en ligne sur le site de la Fédération quelques jours après l'AG suivi ensuite par le compte-rendu contenant notamment le rapport du Trésorier dès sa validation.

Question n°5 : de Savinien FERRAND, Président du club de Pignan (34).

« Lors du vote n°10 du Conseil exécutif – présentiel et visioconférence Samedi 12 et dimanche 13 mars 2022. Le montant du magazine 100% Bad a été fusionné avec le montant de la licence. Ce montant est de 2 euros par an. Cependant depuis Décembre 2024, il n'y a plus de magazine 100% Bad. La Ligue Occitanie soucieuse de défendre l'intérêt de l'ensemble des licenciés de l'Occitanie, peut-elle demander auprès de la FFBaD le remboursement des 2 euros pour la saison 2025/2026 blanche de magazine. Ainsi que la baisse de la future licence 2026/2027 et années suivantes, de la part fédérale de deux euros puisque le magazine n'existe plus. Ou du moins nous indiquer quelle serait la bonne démarche



pour obtenir ce remboursement pour nos licenciés. »

David ANGELATS, représentant la Fédération propose la réponse suivante :
Le magazine 100% Bad n'était plus adapté à la demande actuelle en matière de communication. Le montant de deux euros par an sert aujourd'hui à d'autres outils de communication.

15h00 : Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.



B. Assemblée Générale Extraordinaire 2026.

Ce point à l'ordre du jour est retiré faute de quorum. L'Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée en début de saison suivante, elle se déroulera en visio et conformément aux statuts ne nécessitera pas de quorum.

15h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale Élective.



C. Assemblée Générale Élective 2026.

1. Élections complémentaires au Conseil d'Administration de la Ligue.

1.1 Informations importantes.

Le Conseil d'Administration de la Ligue se compose de 25 sièges, actuellement quatre sièges sont vacants et réservés aux femmes. Le processus de vote se fera à bulletin secret.

1.2 Présentations des candidates.

Deux candidatures ont été déposées pour rejoindre de Conseil d'Administration. Afin de permettre aux délégués.es de comprendre les profils des candidates, elles se présentent de manière succincte, en expliquant leurs motivations ainsi que leurs expériences.

1.3 Votes.

Décision 7 : Approbation de la candidature d'Emmanuelle HERNANDEZ au Conseil d'Administration de la Ligue soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 0/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision 8 : Approbation de la candidature de Chloé MAURY au Conseil d'Administration de la Ligue soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 86/90 voix CONTRE : 0/90 voix ABSTENTION : 4/90 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Élection de suppléants aux représentants de la Ligue aux Assemblées Générales Fédérales.

Ce point est retiré à l'ordre du jour faute de candidats.

16h00 : Clôture d'Assemblée Générale Élective.



Remises de Récompenses.

Remises des Mérites Fédéraux 2025 :

Mérites OR :

Elyane CANAL (LBHV 11)
Janick KNAEBEL (MBC 32)
Hubert SALES

Mérite BRONZE

Xavier ARMENGAUD (BAM 12)



David ANGELAT, Elyane CANAL, Jean-François ANINAT, Christian PRIVAT.

Remises des Mérites Fédéraux 2026 :

Mérite OR

Alain SISTAC (BAC 31)

Mérite AGENT

Gilles CAVERT (BBC 31)

Mérite BRONZE

David ANGELATS (BSE 66)
Frédéric BAILLETTE (AFDAS 34)
Alex BONNAFOUX (CVN 30)
Julien FARAMOND (UBAA 81)
Laëtitia GARCIN (MB 81)
Emmanuelle HERNANDEZ (AFB 31)
Jérémy GRESSIER (CBV 31)

Christophe MOISY (CBC 81)
Pascal PLANTECOTE (MB 81)
Ghislain SAULNIER (CBV 31)
Stéphane TEIL (CVN 30)
Clément TISSIER (BSE 66)
Roxane VENUTI (USRB 31)



Stéphane TEIL et Christian PRIVAT.

Remises des Trophées aux Champions d'interclubs 2025-2026 :

- Vainqueur des ICR Pré-Nationale : le Toulouse Olympique Aérospatiale Club (TOAC 31).
- Vainqueur des ICR Régionale 1 : le Montpellier Badminton Club (MBC 34).
- Vainqueur des ICR Régionale 2 : le Volant Club Toulousain (VCT 31).

Remises des Volants d'Occitanie 2024-2025 et 2025-2026 :

- Volant d'Occitanie Saison 2024-25 : Meilleure progression pour Robin LECLERE (CVN 30).
- Volant d'Occitanie Saison 2025-26 : Meilleure progression pour Léana CARON (AFB 31).
- Volant d'Occitanie Saison 2025-26 : Meilleur Podium pour Emmanuelle HERNANDEZ (AFB 31).
- Volant d'Occitanie Saison 2025-26 : Manifestation Originale pour Gagna'Bad 31.



Léana CARON (AFB 31).

Le Président,
Christian PRIVAT.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Privat'.

Le Secrétaire Général,
Jean-François ANINAT.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aninat'.